

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2024
2. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

FINANCES - MARCHES

3. Compte rendu des marchés de plus de 5 000 €HT signés par le Président dans le cadre de ses délégations entre le 9 décembre 2024 et le 20 janvier 2025
4. Débat d'orientation budgétaire 2025
5. Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget
6. Demande de subvention DETR : programme de rénovation des bâtiments
7. Demande de subvention DETR : Elaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
8. Demandes de subvention DETR : aménagement d'un Espace Formation
9. Participation 2025 au CVLV - acompte
Délibération 10 à 12 - Subvention des associations d'enseignement musical.
10. Financement de l'association d'enseignement musical Ardilla
11. Financement de l'association d'enseignement musical les Fils du Tonaire
12. Financement de l'association d'enseignement musical La Bande Sons
13. Participation au programme d'investissement de l'hôpital du Sud Gironde à Langon
14. Cession d'un terrain à la ville de Langon pour le projet de crématorium

MOBILITES

15. Convention d'objectifs PEM de la gare de Langon

ACTION SOCIALE

16. Mise à disposition d'espaces au sein du bâtiment du District

ECONOMIE

17. Convention SRDEII avec la Région – avenant
18. Modification des statuts de l'OTELI
19. Convention de mise à disposition de bâtiments – OTELI

URBANISME HABITAT

20. OPAH – octroi d'aides pour la rénovation d'habitats
21. Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
22. Bilan de la concertation et arrêt de la procédure de révision allégée n°1 du PLUi pour le centre-bourg de Noaillan
23. Bilan de la concertation et arrêt de la procédure de révision allégée n°3 du PLUi pour le quartier La Saubotte à Noaillan
24. Prescription de la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – ajout d'un objectif

PERSONNEL

25. Modification du tableau du personnel
26. Amendement Règlement intérieur
27. Création des postes non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

